



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

CONTRÔLE CANTONAL DES FINANCES

Contrôle cantonal des finances

Rapport d'activité de l'année 2023

L'ESSENTIEL, EN BREF

➤ Adoption de la nouvelle Loi sur le contrôle cantonal des finances

À la suite de l'initiative populaire « Pour une Cour des comptes » et du contre-projet élaboré par le Conseil d'État, la nouvelle Loi sur le contrôle cantonal des finances (LCCFI) est entrée en vigueur au 1^{er} août 2023.

Cette législation novatrice vise à renforcer l'indépendance et l'autonomie du Contrôle cantonal des finances (CCFI). Elle introduit également l'instauration d'un comité d'audit. Ce dernier est responsable des relations entre le CCFI, le Conseil d'État et le Grand Conseil. Ce comité d'audit est composé de quatre députés du Grand Conseil, du-de la conseiller-ère d'État en charge des finances et d'un autre membre du Conseil d'État désigné par ledit Conseil.

➤ Une équipe renforcée

Confronté à des défis importants en termes de mouvements du personnel, le CCFI a inauguré une nouvelle ère avec la nomination d'un nouveau directeur depuis le 1^{er} août 2023. Dans le cadre de cette transition, le CCFI a procédé au recrutement de trois nouveaux collaborateurs-trices possédant des compétences diversifiées. Ces recrutements stratégiques sont destinés à soutenir l'expansion des missions du CCFI et à accroître la qualité des audits effectués, assurant ainsi une gestion plus rigoureuse et transparente des finances cantonales.

➤ L'émission de 36 rapports en relation avec les différentes missions du CCFI

Le CCFI effectue des prestations d'**audit externe** en tant qu'**organe de révision**, notamment de l'État de Neuchâtel, de l'Université de Neuchâtel, du Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN), du Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP), de Latitude 21 et d'**arcjurassien.ch**. Le CCFI effectue également des missions d'audit interne dans le but de contrôler la gestion financière de l'administration cantonale, y compris la gestion des subventions et les investissements. Le CCFI est amené à accomplir d'autres missions dans le respect des dispositions prévues par la LCCFI.

➤ Une grande proportion d'observations à valeur ajoutée pour les audités et pour l'État

Le CCFI a émis **69 observations** découlant de ses audits en 2023. Ces observations concernent des domaines tels que les finances et la comptabilité, la gestion et l'efficience ainsi que la conformité et la légalité.

➤ Un suivi permanent de la mise en œuvre des demandes et recommandations

Le CCFI vérifie la mise en œuvre ultérieure des demandes et recommandations qu'il émet. La statistique ci-après prend en compte les **873 demandes et recommandations** émises depuis 2015 (sans celles concernant la mise en œuvre du système de contrôle interne (SCI), suivies de manière transversale), et qui nécessitaient un suivi. **82% de ces observations ont été mises en œuvre** au 31 décembre 2023.

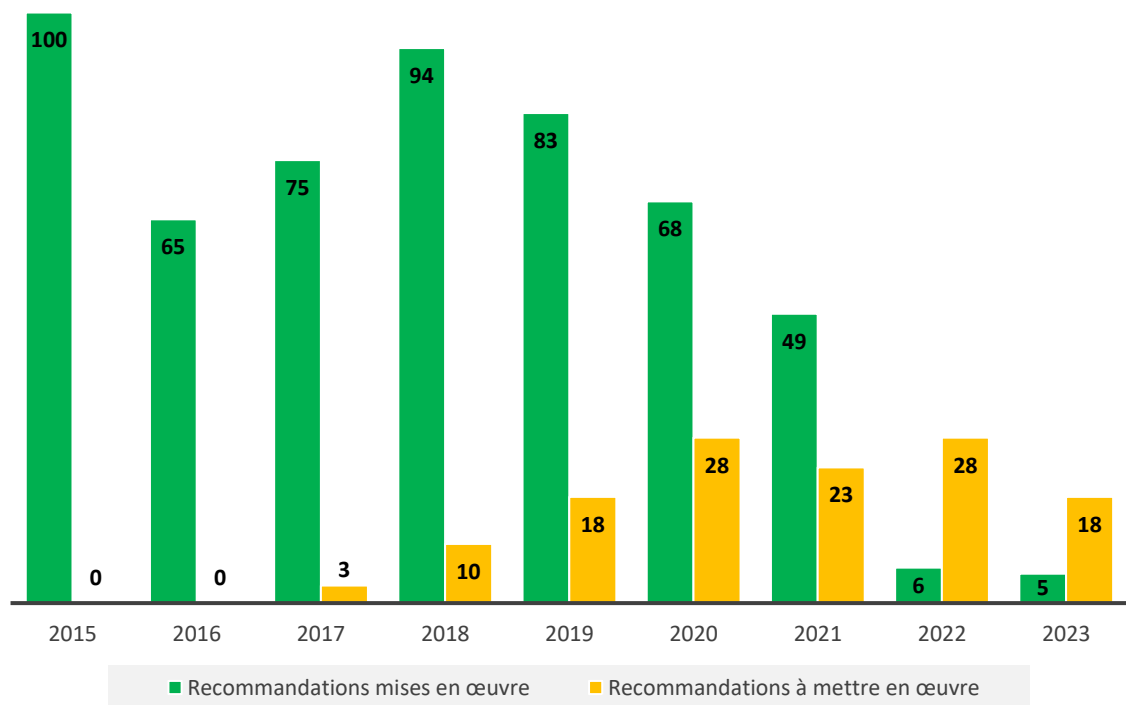
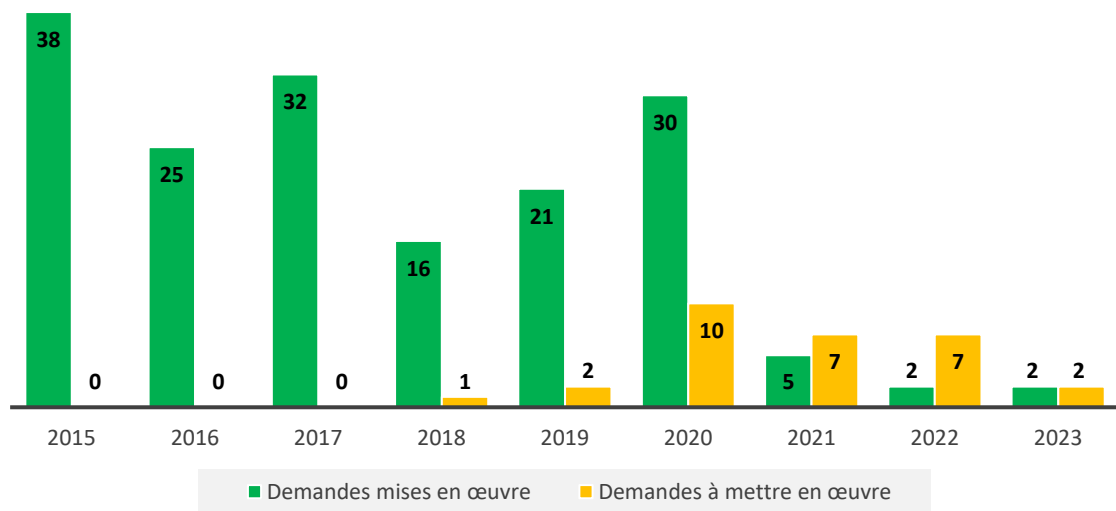


TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	5
2. LES MISSIONS DU CONTRÔLE CANTONAL DES FINANCES	5
2.1 Missions d'audit interne	5
2.2 Missions d'organe de révision	7
2.3 Autres mandats	7
3. RÉSULTAT DES TRAVAUX D'AUDIT 2023	7
3.1 Rapports émis par type de prestation	7
3.2 Statistique et suivi des observations.....	8
3.2.1 Type d'observations	8
3.2.2 Statistiques des observations	8
3.2.3 Suivi des observations	9
3.3 Vérification dans les unités administratives	11
3.3.1 Vérifications effectuées annuellement dans une unité administrative	11
3.3.2 Vérifications d'unités administratives effectuées selon la planification pluriannuelle	11
3.3.3 Vérifications de processus.....	12
3.3.4 Vérifications à l'improviste	12
3.4 Mandats d'audit externe	13
3.5 Vérifications transversales.....	13
3.6 Certification de décomptes en vue d'obtenir des subventions fédérales.....	13
3.7 Audit informatique	14
3.8 Mandats spéciaux	15
3.9 Surveillance financière	16
4. REMERCIEMENTS.....	16

ANNEXE I - LISTE DES RAPPORTS ÉMIS DURANT L'ANNÉE 2023

ANNEXE II - LISTE DES ABRÉVIATIONS

1. INTRODUCTION

➤ **Le Contrôle cantonal des finances (CCFI), un organe indépendant, autonome et professionnel chargé de la surveillance financière de l'État**

Le CCFI est l'organe indépendant et autonome chargé de la surveillance financière de l'État de Neuchâtel, au sens large. Il exerce également ses missions auprès d'établissements de droit public ou d'entités subventionnées. Ses missions incluent aussi l'assistance organisationnelle et administrative de la Commission de gestion et d'évaluation du Grand Conseil dans l'accomplissement de sa tâche d'évaluation des politiques publiques, ainsi que des mandats pour les communes ou des mandats spéciaux.

Le CCFI ne dépend hiérarchiquement ni du Conseil d'État, ni d'un département et traite avec les autorités cantonales de l'exécutif et du législatif par l'intermédiaire du comité d'audit. L'activité du CCFI n'est régie que par la Loi sur le contrôle des finances (LCCFI) et son règlement.

Le CCFI traite directement avec les entités et les personnes soumises à sa surveillance, dispose de tout pouvoir d'investigation et peut intervenir en tout temps, sans en référer à quiconque. Les entités et les personnes en question sont tenues de le renseigner, de lui permettre de consulter leurs documents et plus généralement de l'assister dans l'accomplissement de ses tâches. Elles ne peuvent invoquer aucune obligation légale de garder le secret.

Au 31 décembre 2023, le CCFI compte 11 collaborateurs-trices (9.95 EPT), dont 9 auditeurs-trices, parmi lequel-le-s 3 sont au bénéfice d'un agrément d'expert-e-réviseur-se et 2 au bénéfice d'un agrément de réviseur-se, délivrés par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR). Le service dispose également de l'agrément fédéral.

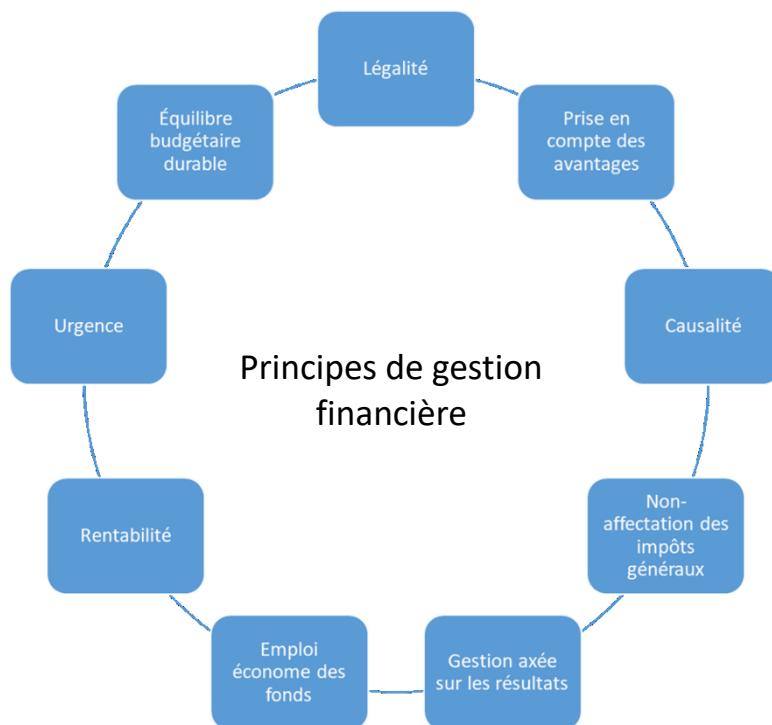
Le présent rapport d'activité est établi en vertu de l'article 23 de la [Loi sur le contrôle des finances \(LCCFI\)](#).

2. LES MISSIONS DU CONTRÔLE CANTONAL DES FINANCES

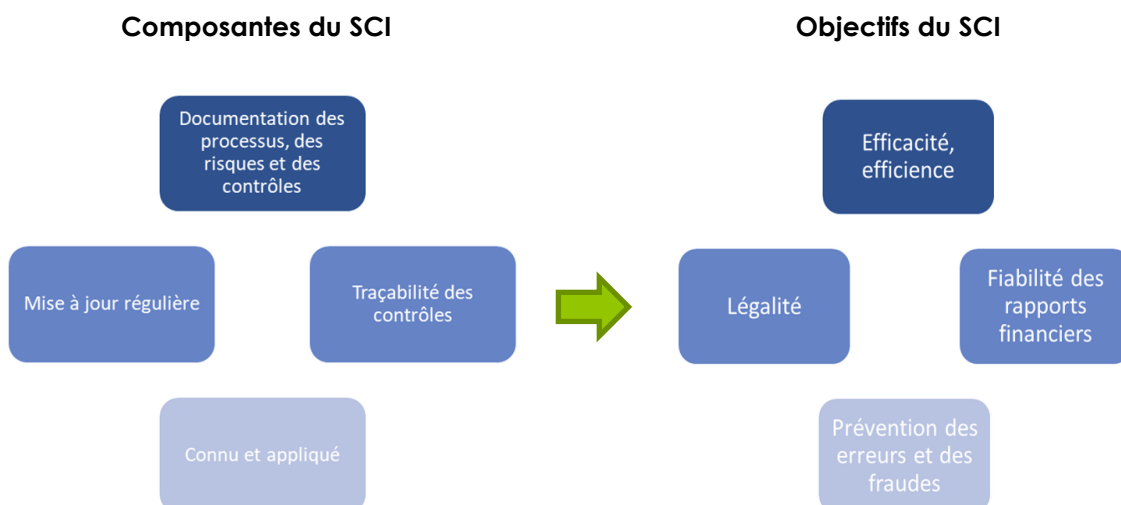
2.1 *Missions d'audit interne*

(Basées sur les Normes internationales pour la pratique de l'audit interne)

- Contrôler **la gestion financière** des départements et des unités administratives de l'État, y compris les investissements. Les principes de gestion financière découlent de l'article 11 de la Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) et sont les suivants :



- Contrôler **la fiabilité des systèmes de contrôle interne (SCI)** et des applications informatiques. En ce qui concerne le SCI, il s'agit de vérifier le respect de la LFinEC et de l'Arrêté du Conseil d'État sur la gestion des risques et le contrôle interne.



2.2 Missions d'organe de révision

(Basées sur les Normes suisses d'audit NA-CH)

- Auditer les comptes annuels **de l'État** (contrôle ordinaire)
- Auditer les comptes annuels **d'entités autonomes proches de l'État** (Université de Neuchâtel, Service cantonal des automobiles, etc.)

2.3 Autres mandats

- Effectuer des **mandats spéciaux** sur demande du Conseil d'État, de la Commission de gestion et d'évaluation du Grand Conseil (COGES), de la Commission des finances du Grand Conseil (COFI), du Conseil de la magistrature ou de toute autre entité habilitée à le faire
- Attester des **décomptes de subventions**, notamment en vertu d'exigences fédérales
- **Conseiller** les départements et les unités administratives de l'État
- **Assister** la COGES dans son rôle d'évaluation des politiques publiques

3. RÉSULTAT DES TRAVAUX D'AUDIT 2023

3.1 Rapports émis par type de prestation

Le CCFI a déposé **36 rapports** contre 42 en 2022, diminution à mettre en lien avec les effectifs incomplets et donc un manque de ressources. Les 36 rapports concernent 33 audits (pour certains audits, deux rapports sont émis, l'un succinct, l'autre détaillé), qui peuvent être répartis dans les catégories suivantes :

Catégories		2023	2022
Audit externe	Mandats d'organe de révision	22	20
Audit interne	Vérification dans les unités administratives	2	13
Audit interne	Vérifications transversales	3	1
Audit interne	Vérifications de processus	0	2
Audit interne	Audit informatique	4	3
Autres mandats	Mandats spéciaux	1	0
Autres mandats	Certification de décomptes de subventions	2	1
Autres mandats	Surveillance financière	2	2
	Total	36	42

Les **résultats détaillés** de toutes les investigations du service durant l'année 2023 figurent dans les rapports délivrés. La liste de ceux-ci est présentée en [annexe I](#).

3.2 **Statistique et suivi des observations**

3.2.1 Type d'observations

Les **observations à valeur ajoutée** qui ressortent du tableau de bord sont les demandes et les recommandations.

Elles se définissent ainsi :

- **Une demande** constate une **lacune ou une possibilité d'amélioration d'une importance significative** et revêt un **caractère impératif** pour l'entité concernée. Cette dernière doit informer le CCFI des actions entreprises ou des délais prévus pour les entreprendre. Le CCFI effectue un **suivi de la mise en œuvre** des demandes.
- **Une recommandation** constate une **lacune ou une possibilité d'amélioration** (en principe pas d'une importance majeure) de la situation existante, mais laisse le choix à l'entité concernée de l'appliquer ou non. L'entité concernée doit dans ce cas faire part de sa prise de position au CCFI et **assume la responsabilité** de son choix. Le CCFI effectue un **suivi de la mise en œuvre** des recommandations acceptées.

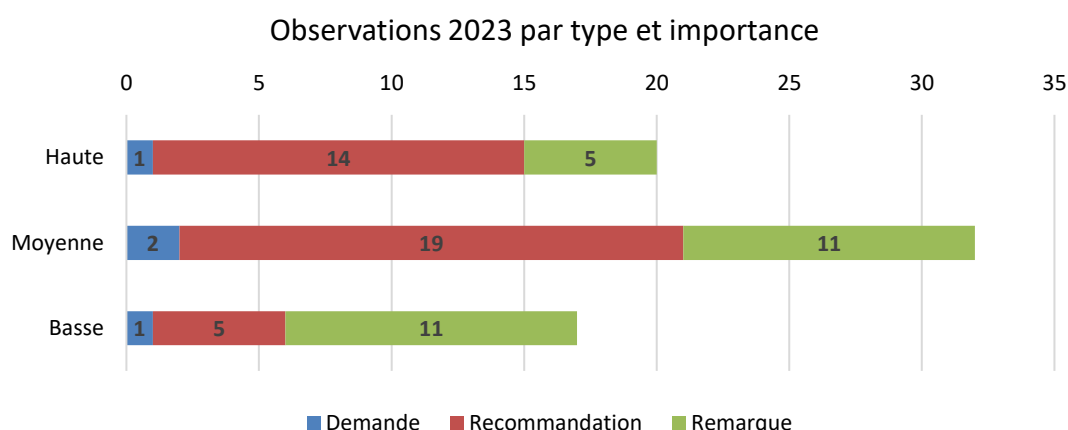
Les rapports d'audit contiennent un troisième type d'observations, la **remarque**, qui constate **une irrégularité ponctuelle** (erreur, manquement, non-respect d'une base légale) et la porte à la connaissance des lecteurs-trices. Compte tenu de son **caractère non répétitif**, la remarque n'implique pas d'action ou de réponse des intéressé-e-s au CCFI.

Afin de faciliter la lecture de la synthèse des rapports, certaines observations peuvent **regrouper ou résumer plusieurs irrégularités de même nature**, constatées au cours de l'audit (par exemple infractions au principe d'échéance ou au principe de spécialité de la dépense). Par conséquent, la statistique des observations ne reflète pas exactement le nombre d'observations **individuelles**, qui sont en réalité plus nombreuses.

3.2.2 Statistiques des observations

Les rapports émis par le CCFI en 2023 contiennent au total **69 observations** (demandes, recommandations et remarques). L'importance des observations est évaluée par rapport aux risques qu'elles sous-tendent, qui peuvent être de niveau **haut, moyen** ou **bas**.

Le fait de qualifier les risques liés aux observations émises par le CCFI permet de **mieux sensibiliser** les destinataires à l'importance accordée par l'auditeur-trice aux problèmes soulevés et **aux risques** que doit couvrir l'entité concernée en répondant positivement aux demandes et recommandations. Les entités auditées sont sensibles à cette manière de procéder et les discussions finales des projets de rapports avec les responsables des entités concernées sont souvent denses et fructueuses.



3.2.3 Suivi des observations

Les observations font l'objet d'un **suivi** par le CCFI en **deux étapes** distinctes :

- la première consiste à obtenir la **position de l'entité** auditée sur les demandes et recommandations du CCFI, leur acceptation, la manière et les délais envisagés pour la mise en œuvre ;
- dans le cadre de la seconde étape, le CCFI vérifie la **mise en œuvre** effective des demandes et des recommandations.

Réception de la position de l'entité auditée sur les demandes et recommandations

Au 31 décembre 2023, toutes les observations de type « demandes » et « recommandations » avaient été revues par les entités auditées avec une prise de position formelle.

Acceptation des observations

Statistique d'acceptation des observations (%)										Total général
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Oui	93%	98%	91%	94%	95%	95%	96%	91%	89%	94%
Partiellement	3%	1%	0%	2%	1%	0%	1%	0%	0%	1%
Non	3%	1%	4%	3%	1%	3%	3%	9%	11%	4%
n/a	1%	0%	5%	1%	3%	2%	0%	0%	0%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

S'agissant des demandes et recommandations émises en 2023, **89%** d'entre elles ont été **acceptées** par les entités auditées, et ont été ou seront mises en œuvre. Le statut « non applicable » signifie que l'observation est devenue sans objet, pour diverses raisons.

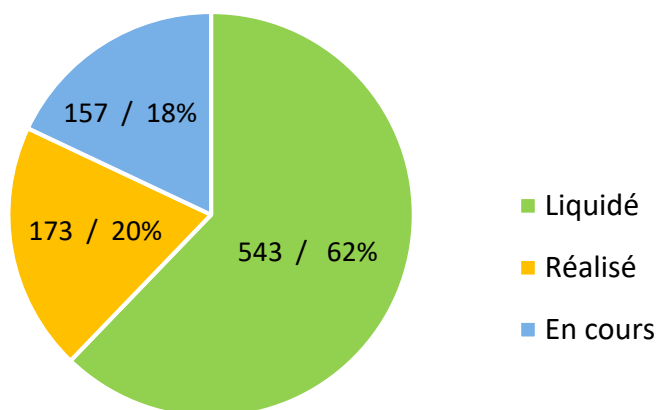
Quatre observations de 2023 ont été **refusées**, par les entités auditées, pour divers motifs.

Suivi permanent de la mise en œuvre des demandes et recommandations

Le suivi de la **mise en œuvre** des demandes et recommandations acceptées est géré dans le cadre d'un processus spécifique. Le CCFI tient à jour un suivi des observations **en attente de mise en œuvre**, qui comprend une **date prévue** pour le traitement de l'observation. Le CCFI suit les délais et **relance** les entités périodiquement pour connaître l'état de la situation. Enfin, à l'occasion de l'audit suivant, le CCFI vérifie la mise en œuvre des observations des audits précédents et en rend compte de manière détaillée dans son rapport d'audit.

La mise en œuvre de certaines demandes ou recommandations peut nécessiter des analyses ou des projets **chronophages**, voire des **modifications légales** ou des **demandes budgétaires**. C'est le cas par exemple des demandes de mise en conformité des systèmes de contrôle interne. Pour ces raisons, les **délais** de mise en œuvre sont parfois de **plusieurs mois**, voire de **plusieurs années**.

Le CCFI dispose d'un suivi statistique de la **mise en œuvre** de ses observations depuis 2015. La statistique prend en compte les 873 demandes et recommandations émises depuis 2015 et qui nécessitaient un suivi de la part du CCFI (sans celles relatives au SCI, suivies de manière transversale).



- Le statut « **liquidé** » signifie que la mise en œuvre a été effectuée et qu'un contrôle par le CCFI a été réalisé ou n'est pas nécessaire (par exemple pour des risques faibles).
- Le statut « **réalisé** » signifie que l'entité a informé que la mise en œuvre a été effectuée mais qu'un contrôle du CCFI doit encore avoir lieu, le plus souvent à l'occasion du prochain audit.
- Au 31 décembre 2023, **82% des demandes ou recommandations** émises entre 2015 et 2023 ont été mises en œuvre.

3.3 Vérification dans les unités administratives

Les **deux rapports** d'audit des unités administratives peuvent être répartis de la manière suivante :

Catégories	2023	2022
Vérifications effectuées annuellement	1	1
Vérifications selon la planification pluriannuelle	1	12
Vérifications de processus	0	2
Total	2	15

Cette prestation comprend tous les **centres de profit** inclus dans les **comptes de l'État**, y compris les autorités législatives, exécutives et judiciaires.

3.3.1 Vérifications effectuées annuellement dans une unité administrative

Le CCFI s'appuie sur une planification pluriannuelle. Il ressort de cette planification, basée sur une analyse des risques, qu'un certain nombre d'entités de l'administration cantonale doivent être révisées chaque année.

Un rapport de cette catégorie a été émis en 2023.

Entité - domaine	Type de contrôle
Service des contributions	Vérification des comptes de l'exercice 2021 et audit de gestion

3.3.2 Vérifications d'unités administratives effectuées selon la planification pluriannuelle

À l'exception des entités auditées annuellement, comme précisé ci-avant, les autres unités administratives sont auditées **selon l'importance du risque** avec un objectif de périodicité théorique de **2 à 6 ans**. Compte tenu du manque de ressources, ce rythme n'a pas pu être tenu ces dernières années.

Pour les analyses d'unités administratives, la définition des objectifs de révision est effectuée suite à une analyse des risques propre à l'entité. **Les contrôles de processus** sont préférés à ceux orientés résultats pour les domaines financièrement importants et qui traitent des données de masse. Une organisation appropriée et un système de contrôle interne répondant aux exigences fixées dans l'Arrêté sur la gestion des risques et le contrôle interne doivent notamment garantir que les comptes sont **conformes** aux règles de la comptabilité publique et à la LFinEC mais aussi que les activités sont menées de manière **efficace**. Cet objectif est pris en compte dans toutes les analyses de risques du CCFI.

Certaines unités administratives gèrent leurs prestations à l'aide d'une application informatique spécifique. Ces applications dites « métier » sont généralement utilisées par les auditeurs-trices dans le cadre du déroulement des travaux de contrôle.

Un rapport de cette catégorie a été délivré en 2023.

Entité - domaine	Type de contrôle
Service de l'agriculture	Vérification des comptes de l'exercice 2022 et audit de gestion

3.3.3 Vérifications de processus

Les **méthodes de travail** du CCFI ont évolué ces dernières années, notamment vers des **contrôles orientés processus** permettant de couvrir de manière plus efficace des domaines pour lesquels le nombre de transactions rend incomplètes ou impraticables les vérifications orientées résultats. Le résultat des analyses orientées sur les processus permet au service d'établir par la suite **un plan annuel de travail** qui couvre les points de contrôle les plus sensibles, de s'assurer de l'évolution des procédures de contrôle interne en place et de suivre les recommandations émises dans les rapports précédemment délivrés.

Il résulte de ce qui précède que la plupart des audits comprennent des travaux **orientés sur les processus** et le système de contrôle interne, en complément à d'autres méthodes d'audit. Dès lors, les audits **exclusivement** orientés processus sont rares. Néanmoins, la réalisation d'**audits partiels**, souvent focalisés sur certains **processus opérationnels** spécifiques, se développe.

Aucun rapport de vérification de processus n'a été délivré en 2023.

3.3.4 Vérifications à l'improviste

Le CCFI effectue chaque année, à des fins préventives, et parfois à la demande des responsables d'entités, un certain nombre de **contrôles à l'improviste de la gestion des liquidités**, principalement des caisses et des coffres-forts. Ces contrôles, non prioritaires, sont effectués en profitant de petites plages libres dans le programme du service.

Pour l'année 2023, compte tenu des autres priorités et du manque de ressources, il a été renoncé à de telles vérifications.

3.4 Mandats d'audit externe

Les **22 rapports** émis en 2023 par le CCFI se répartissent dans les trois catégories suivantes :

Catégories	2023	2022
Mandats de révision annuelle des comptes de l'État et d'entités paraétatiques	19	18
Mandats de révision annuelle concernant des prestations spécifiques fournies à des partenaires externes par des unités administratives	2	2
Autres mandats	1	0
Total	22	20

3.5 Vérifications transversales

Les contrôles transversaux sont des audits effectués annuellement **sur la base d'analyses de processus et de risques** qui concernent les **services centraux** dans leur activité pour le reste de l'administration (bouclage des comptes, traitements, amortissements, etc.). Ces audits complètent avec une **vision transversale** les vérifications effectuées dans les unités administratives. Le CCFI a émis **trois rapports** de cette catégorie en 2023.

Entité - domaine	Type de contrôle
Service de l'action sociale	Vérification du décompte 2021 de la « Facture sociale »
Service des ressources humaines	Vérification des traitements 2021-2022 (du 1 ^{er} septembre 2021 au 31 août 2022)
État de Neuchâtel	Vérification formelle de l'analyse de l'égalité des salaires

3.6 Certification de décomptes en vue d'obtenir des subventions fédérales

Certains offices fédéraux exigent la certification par le CCFI des décomptes financiers envoyés par les unités administratives. C'est notamment le cas du **Secrétariat d'État à l'économie (SECO)**, de l'**Office fédéral de la santé publique (OFSP)** ou du domaine des **mandats Interreg**. Ce type de mandats consomme des ressources au détriment de celles affectées à la vérification des entités de l'administration cantonale. Dans la mesure du possible, le CCFI facture ce type de prestations.

Deux rapports de cette catégorie ont été émis en 2023, qui ont fait l'objet d'un texte d'attestation succinct :

Entité - décompte	Domaine
Décompte financier ARC HORLOGER	Interreg SECO
Subsides fédéraux d'assurance-maladie OCAB	LAMal - OFSP

3.7 **Audit informatique**

Généralités

L'audit informatique a pour but de s'assurer que les activités informatiques d'une entreprise ou d'une administration se déroulent conformément aux règles et aux usages professionnels, appelés de manière traditionnelle les **bonnes pratiques**. L'audit informatique consiste à évaluer le **niveau de maturité** de l'informatique de l'entité en se basant sur un référentiel comme par exemple CobIT (Control Objectives for Information and related Technology, en français Objectifs de contrôle de l'information et des technologies associées). Il existe **deux types** de contrôles informatiques :

- Les **contrôles applicatifs** sont les contrôles intégrés aux applications. Ces derniers peuvent être manuels ou automatiques. Les contrôles typiques portent notamment sur l'exhaustivité et l'exactitude des saisies et des traitements ou sur la validité des saisies.
- Les **contrôles informatiques généraux** (ci-après ITGCs) constituent la base pour un fonctionnement en bonne et due forme des contrôles applicatifs automatisés. Les ITGCs couvrent les risques inhérents aux droits d'accès, à la qualité et la sécurité des données ou encore à la maintenance et aux changements des systèmes (matériel et logiciel).

L'examen des applications informatiques du système financier et comptable fait partie des **missions légales** du CCFI. L'introduction de SIGE augmente encore la nécessité des audits dans ce domaine en raison de la **standardisation**, de la **centralisation**, et de la **dématérialisation** des processus opérationnels que la réforme engendre. En effet, si des plus-values significatives peuvent être attendues par l'introduction de **contrôles automatisés** dans les applications informatiques, il est néanmoins nécessaire de vérifier leur mise en œuvre et d'assurer la couverture des risques essentiels.

Toutefois, le CCFI ne dispose pas de toutes les compétences pour effectuer ce type d'audit hautement spécialisé. En accord avec les prescriptions de la LCCFI, le service peut donc **s'adjoindre l'aide d'experts** pour les travaux demandant **des compétences particulières**.

Contrôles informatiques généraux du SIEN

Les normes professionnelles imposent aux auditeurs-trices des **vérifications liées à l'environnement informatique**, même quand la gestion de l'informatique est confiée à un partenaire externe. Il s'ensuit que chaque auditeur-trice peut être amené-e à contacter individuellement le Service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN) et à le soumettre à certains contrôles, qui induisent une consommation de ressources au SIEN et qui sont facturés plusieurs fois aux entités paraétatiques concernées.

Afin d'éviter la **multiplication des audits**, la **redondance des contrôles** et **plusieurs facturations**, le CCFI a suggéré au SIEN de faire établir un **seul rapport annuel**, prévu par les normes professionnelles (rapport selon ISAE 3402) attestant de la **conformité de ses contrôles informatiques généraux**. Ce rapport devrait alors être remis aux auditeurs-trices qui en feraient la demande.

La fiduciaire **PricewaterhouseCoopers SA** (PwC) émet depuis 2019 un rapport de ce type, dit **rapport ISAE 3402**. Le dernier a été émis le 18 mars 2024, et portait sur les services d'hébergement et de gestion des services informatiques pour **12 applications d'importance significative** pour le SIEN et ses clients.

PwC a constaté que la description **donne une image fidèle** des services concernés et que la **conception des contrôles est adéquate** pour fournir une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle seront atteints.

Le CCFI a émis **4 rapports** de ce type en 2023 :

Entité - domaine	Type de contrôle
Outil de gestion des amendes EPSIPOL	Audit d'application
Processus de gestion des sauvegardes et de la restauration	Contrôles informatiques généraux
Outil de comptabilisation des écritures de trésorerie des impôts CDGEN	Audit d'application
Suivi des observations des audits informatiques et du SIEN	Audit de suivi

3.8 Mandats spéciaux

Entité - domaine	Type de contrôle
Contrôle de l'exécution des mandats de prestations 2009-2022 établis entre le SCAN et l'État de Neuchâtel	Mandat spécial confié par le Conseil d'État

3.9 Surveillance financière

Entité - domaine	Type de contrôle
HE-Arc	Lettre-rapport d'information sur les travaux effectués concernant les comptes 2022
HEP-BEJUNE	Lettre-rapport d'information sur les travaux effectués concernant les comptes 2022

4. REMERCIEMENTS

Le CCFI remercie tous les responsables ainsi que les collaboratrices et collaborateurs des entités contrôlées de leur disponibilité à son égard, disponibilité qui lui permet d'effectuer sa mission de contrôle dans les meilleures conditions.

Finalement, le CCFI remercie également les membres du comité d'audit de la confiance qu'ils lui témoignent.

Neuchâtel, le 5 septembre 2024

Contrôle cantonal des finances

Mathieu Roth
Directeur



Blaise Adam
Directeur adjoint

Annexes :

- I Liste des rapports émis durant l'année 2023
- II Liste des abréviations

Distribution (en pdf) :

- Membres du comité d'audit ;
- Secrétariat général du Grand Conseil, à l'attention du Grand Conseil.

La distribution du rapport d'activité du CCFI est prescrite par l'article 23a alinéa 1 de la LCCFI. Il est public (art. 23 al. 1 de la LCCFI).

LISTE DES RAPPORTS ÉMIS DURANT L'ANNÉE 2023

Classification du type de prestations du Contrôle cantonal des finances

- A = Vérification dans les unités administratives*
- A1 = Vérifications effectuées annuellement dans une unité administrative*
- A2 = Vérifications d'unités administratives effectuées selon la planification pluriannuelle*
- A3 = Vérifications de processus*
- A4 = Vérifications à l'improviste*
- B = Mandats d'audit externe*
- B1 = Mandats de révision annuelle des comptes de l'État et d'entités paraétatiques*
- B2 = Mandats de révision annuelle concernant des prestations spécifiques fournies à des partenaires externes par des unités administratives*
- C = Vérifications transversales*
- D = Audit informatique*
- E = Vérification des investissements*
- F = Mandats spéciaux*
- G = Certification de décomptes de subvention*
- H = Surveillance financière*

N°	ENTITÉ - DOMAINE	AUDIT	DATE DU RAPPORT	PRESTATIONS	RATTACHEMENT
1	Audit d'application informatique EPSIPOL	Rapport relatif à l'audit de l'outil de gestion des amendes - Audit informatique et de gestion	12.01.2023	D	DFDS
2	Caisse cantonale de remplacement du personnel des établissements d'enseignement public (CCRP)	Contrôle du rapport de clôture de liquidation de la Caisse de remplacement et versement du reliquat de fortune	18.01.2023	B	DFDS
3	Service de l'action sociale	Analyse du décompte annuel 2021 de la facture sociale	20.01.2023	C	DECS
4	Service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN)	Audit des processus de gestion des sauvegardes et de la restauration - Audit informatique et de gestion	24.01.2023	D	DFDS
5	Fonds spécial pour les voyages et excursions d'études des classes du Lycée Denis-de-Rougemont	Révision des comptes annuels 2022	10.02.2023	B1	DFDS
6	Service des ressources humaines (SRHE)	Vérification des traitements 2021-2022 (du 1er septembre 2021 au 31 août 2022)	28.03.2023	C	DESC
7	Service des contributions (SCCO)	Vérification des comptes de l'exercice 2021 et audit de gestion	05.04.2023	A1	DFS
8	Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP)	Révision des comptes annuels 2022 (Rapport succinct)	18.04.2023	B1	DECS
9	Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP)	Révision des comptes annuels 2022 (Rapport détaillé)	18.04.2023	B1	DECS
10	Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN)	Révision des comptes annuels 2022	21.04.2023	B1	DDTE
11	Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)	Révision du décompte 2022	25.04.2023	B1	DFS
12	Latitude 21 Fédération neuchâteloise de coopération au développement	Révision des comptes annuels 2022	04.05.2023	B1	DFS
13	Latitude 21 Fédération neuchâteloise de coopération au développement	Attestation de l'organe de révision relative au respect des dispositions particulières du contrat conclu par Latitude 21 avec la Direction du développement et de la coopération (DDC) pour l'exercice 2022	04.05.2023	B2	DFS
14	Comptes de l'État de Neuchâtel	Révision des comptes annuels 2022 (Rapport détaillé)	08.05.2023	B1	DFS
15	Comptes de l'État de Neuchâtel	Révision des comptes annuels 2022 (Rapport succinct)	08.05.2023	B1	DFS
16	Association arc jurassien.ch	Contrôle du décompte financier du projet Interreg France-Suisse « ARC HORLOGER »	11.05.2023	G	DESC
17	Commission neuchâteloise de répartition des bénéfices de la Loterie Romande	Révision des comptes annuels 2022	15.05.2023	B1	DESC
18	Structure porteuse de la Communauté de référence Dossier électronique du patient Neuchâtel (SP DEP NE)	Révision des comptes annuels 2022	17.05.2023	B1	DFS

N°	ENTITÉ - DOMAINE	AUDIT	DATE DU RAPPORT	PRESTATIONS	RATTACHEMENT
19	Université de Neuchâtel (UNINE)	Révision des comptes annuels 2022 (Rapport succinct)	31.05.2023	B1	DFDS
20	Université de Neuchâtel (UNINE)	Révision des comptes annuels 2022 (Rapport détaillé)	31.05.2023	B1	DFDS
21	Commission LoRo-Sport Neuchâtel	Révision des comptes annuels 2022	31.05.2023	B1	DESC
22	Association arc jurassien.ch (AJCH)	Révision des comptes annuels 2022	09.06.2023	B1	DFS
23	Coordination régionale Interreg (CRI)	Révision du bilan et du compte de résultat de l'exercice 2022	09.06.2023	B1	DESC
24	Centre interrégional de formation de police (CIFPol) - École de Colombier	Vérification des comptes de l'exercice 2022	13.06.2023	B1	DESC
25	Glossaire des patois de la Suisse romande (GPSR)	Révision des comptes annuels 2022	15.06.2023	B1	DFDS
26	Office cantonal de l'assurance-maladie et des bourses d'études (OCAB)	Vérification du décompte 2022 concernant l'obtention des subsides fédéraux destinés à la réduction des primes dans l'assurance-maladie	28.06.2023	G	DECS
27	Centre interrégional de formation de police (CIFPol)	Contrôle des comptes de résultats consolidés 2022	30.06.2023	B1	DESC
28	Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN) Contrôle de l'exécution des mandats de prestations 2009-2022	Rapport relatif au mandat spécial du Conseil d'État du 21 décembre 2022	06.07.2023	F	AUTORITÉS
29	NEVIA	Révision des comptes annuels 2022	01.09.2023	B1	DDTE
30	HEP-BEJUNE	Lettre-rapport d'information sur les travaux effectués concernant les comptes 2022	05.09.2023	H	DFDS
31	HE-Arc	Lettre-rapport d'information sur les travaux effectués concernant les comptes 2022	05.09.2023	H	DFDS
32	Service de l'agriculture (SAGR)	Vérification des comptes de l'exercice 2022 et audit de gestion	24.10.2023	A2	DDTE
33	Audit d'application informatique CDGEN	Rapport relatif à l'audit de l'outil de comptabilisation des écritures de trésorerie des impôts CDGEN	03.11.2023	D	DFDS
34	État de Neuchâtel Service des ressources humaines (SRHE)	Rapport de l'auditeur indépendant relatif à la vérification formelle de l'analyse de l'égalité des salaires	16.11.2023	C	DESC
35	Service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN)	Rapport relatif au suivi des observations des audits informatiques et du SIEN	30.11.2023	D	DFDS
36	Service des contributions (SCCO)	Audit d'après l'article 104a LIFD Formulaires électroniques au 31 décembre 2022	14.12.2023	B2	DFS

LISTE DES ABRÉVIATIONS

Abréviation	Signification
AJCH	Association arc jurassien.ch
ASR	Autorité fédérale de surveillance en matière de révision
CCFI	Contrôle cantonal des finances
CCRP	Caisse cantonale de remplacement du personnel des établissements d'enseignement public
CIFPoI	Centre interrégional de formation de police
CLASS	Conférence latine des affaires sanitaires et sociales
CNIP	Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle
CobIT	Objectifs de contrôle de l'information et des technologies associées (Control Objectives for Information and related Technology)
COFI	Commission des finances du Grand Conseil
COGES	Commission de gestion et d'évaluation du Grand Conseil
CRI	Coordination régionale Interreg
DDC	Direction du développement et de la coopération
DDTE	Département du développement territorial et de l'environnement
DECS	Département de l'emploi et de la cohésion sociale
DESC	Département de l'économie, de la sécurité et de la culture
DFDS	(anciennement) Département de la formation, de la digitalisation et des sports
DFS	(anciennement) Département des finances et de la santé
EPT	Équivalent plein temps
GPSR	Glossaire des patois de la Suisse romande
HE-Arc	Haute école Arc Neuchâtel Berne Jura
HEP-BEJUNE	Haute école pédagogique des cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel
ISAE	Norme internationale d'audit (International Standard on Assurance Engagements)
ITGCs	Contrôles informatiques généraux
LAMal	Loi fédérale sur l'assurance-maladie
LCCFI	Loi sur le contrôle des finances
LFinEC	Loi sur les finances de l'État et des communes
LIFD	Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct
NA-CH	Normes suisses d'audit
OCAB	Office cantonal de l'assurance-maladie et des bourses d'études
OFSP	Office fédéral de la santé publique
PwC	PricewaterhouseCoopers SA
RLFinEC	Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des Communes

Abréviation	Signification
SAGR	Service de l'agriculture
SCAN	Service cantonal des automobiles et de la navigation
SCCO	Service des contributions
SCI	Système de contrôle interne
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SIEN	Service informatique de l'Entité neuchâteloise
SIGE	Système d'information et de gestion de l'État
SP DEP NE	Structure porteuse de la Communauté de référence Dossier électronique du patient Neuchâtel
SRHE	Service des ressources humaines de l'État de Neuchâtel